



Pour le bon usage des produits d'entretien Service Écoles, personnel d'entretien

La Communauté de communes du Pays de Courpière (CCPC) est située à l'Est du département du Puy-de-Dôme, sur le territoire du Parc naturel régional du Livradois Forez. Elle compte 10 communes, 8600 habitants.

26 agents assurent l'entretien et le ménage de neuf sites que gère l'intercommunalité : écoles, gymnases, permanences sociales, etc.

Consciente des enjeux qui pèsent sur la santé de ses agents et plus largement sur l'environnement, la CCPC a engagé depuis 2010 une réflexion approfondie sur les pratiques et usages ménagers quotidiens.

Le ménage : adopter des produits et des pratiques durables

Les produits avec un label écologique se multiplient. La CCPC se les approprie progressivement et parallèlement travaille à ce que les agents utilisent des produits efficaces moins irritants et plus respectueux de l'environnement et de leur santé.

Les dosages

ettoyant dégrais

La plupart des produits sont achetés par grand contenant (bidon de 5 L) avec pompe de dosage ou flacon doseur pour utiliser la



bonne quantité de produit. Le dosage doit être pratique, automatique.

Les tests produits

Les produits sont testés dans différents sites avant d'être généralisés. Les retours sur les tests par les agents concernent l'efficacité du produit, mais aussi la perception des agents (odeur, mousse...), et l'absence d'allergies.

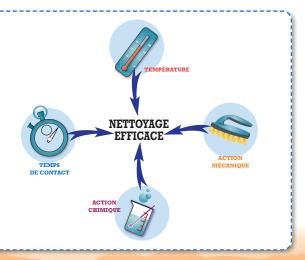
La formation des agents

Les agents sont formés à l'emploi de produits, en collaboration avec les fournisseurs.

La Communauté de communes a également organisé pour ses agents une visite d'une entreprise de fabrication de produits d'entretien, pour mieux comprendre les précautions d'emploi et les enjeux de l'utilisation des bons produits aux bons dosages.

Le saviez-vous?

Les quatre principaux facteurs interdépendants dont dépend la qualité d'une action de nettoyage sont regroupés dans le Cercle de Sinner ci-contre. Si l'un des facteurs est diminué, on doit obligatoirement compenser par l'augmentation d'un ou plusieurs des autres facteurs.







Deux commandes de produits d'entretien sont passées par an. Depuis deux ans, après avoir eu les retours de ses agents, elle complète progressivement sa gamme en produits écolabellisés "écolabel européen". Toutefois, certains produits indispensables (désinfectants) n'ont pas d'équivalents éco-labellisés.



Quelques bonnes pratiques sur la CCPC

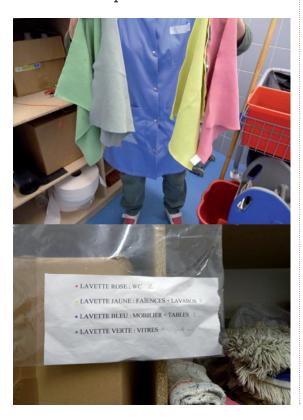
Limiter la production de déchets

ettoyant dégrais

Au-delà des pratiques et des produits d'entretien plus durables, les services entretien/ménage choisissent des moyens pour limiter la production de déchets. Ainsi sont mis en place dans les écoles des distributeurs de savon à réservoir de remplissage et des serviettes tissu lavables pour les repas, dont la lessive est assurée par la Communauté de communes.

Assurer une hygiène irréprochable

Pour le nettoyage, des lavettes sont utilisées. Un code couleur permet d'utiliser le même



type de lavette pour les mêmes usages : jaune pour les lavabos, rose pour les WC, bleu pour le mobilier.

Mettre à disposition les Fiches de Données de Sécurité (FDS)

La Communauté de communes possède pour chaque produit employé les FDS. On y retrouve des informations sur les propriétés physiques, la toxicité, les effets sur la santé, les mesures d'aide d'urgence, la réactivité, le stockage, l'élimination, l'équipement de protection nécessaire ainsi que les mesures à prendre en cas d'écoulement accidentel. La Communauté de communes signale toutefois que rien n'est mentionné sur les effets à long terme des produits.

Utiliser les clauses de marché public

La collectivité, pour intégrer graduellement la dimension environnementale dans son marché de produits d'entretien, peut le faire grâce à différents articles dans l'écriture du marché:

- → Article 6, définition des critères auxquels doivent répondre les produits (exclusion de substances, choix d'écolabels...);
- → Article 14, clauses environnementales et sociales (formation des agents, type de conditionnement...);
- → Article 53: critères d'attribution et de pondération sur la performance environnementale (pourcentage de produits qui respectent les critères de l'écolabel...).

Fiche réalisée par l'Aduhme dans le cadre de sa mission Espace INFO→ENERGIE

Le service Espace INFO>ENERGIE est financé par











